



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

AKWEL
CHEMIN DE LA POLETTE
01800 VILLIEU

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL - Site de Villieu CHEMIN DE LA POLETTE 01800 VILLIEU
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	DELESQUES Philippe philippe.delesques@akwel-automotive.com - 0687722238
Date de début - Date de fin d'audit	12/09/2025 - 12/09/2025
N° Rapport	25492145 - 0,5 jour
Type d'audit	Renouvellement
Audit� par	Jo�lle ROSSI
Responsable d'audit	Jo�lle ROSSI

DATAS

CLIENT

Nom du client

AKWEL

Contact client

DELESQUES Philippe

Fonction

DQCT coordinateur

Téléphone

0687722238

Email client

philippe.delesques@akwel-automotive.com

AUDIT

N° Rapport

25492145 - 0,5 jour

Numéro d'affaire

25492145

Date de début

12/09/2025

Date de fin

12/09/2025

Auditeur

Joëlle ROSSI

Organisation multi-sites

NON

Type d'audit

Renouvellement

Mode d'audit

Sur site

Durée de l'audit

0.5

SITE

Nom du site

AKWEL - Site de Villieu

Adresse du site

CHEMIN DE LA POLETTE

Code postal

01800

Ville

VILLIEU

Pays

France

Présentation du site

Usine qui fabrique des pièces de rechange constructeur OIM

ETP 40

procédés : injection soufflage, formage vapeur, postes d'assemblage, atelier d'emballage

4 presses à injecter et une souffleuse

Réception de granulés plastique sous forme de bille en sacs, quelques octabins

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

350 tonnes de GPI sous forme de sacs de 25kg stockés dans un magasin matière. Les sacs sont acheminés au pied des presses

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGEES

Nom / Fonction Inès Jacquemet, resp. QSE
Fatima Collard, intérimaire cariste magasinière
Serge Bitsch, maintenance et méthode
Julien Tessier, resp. groupe technique

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	vu cartographie et analyse de risque (fichier CLI0306010 procédure) Analyse de risque : risques de perte de GPI identifiés avec matérialisation du flux et présence de 4 kits de déversement GPI aux endroits critiques. 2 regards d'eaux pluviales sont identifiés comme à risque car sur la zone du flux GPI dont la collecte aval est assurée par un filtre à sable. L'eau est ensuite déversée dans le bassin de rétention. L'analyse de risques reprend les zones, les contenants...Cotation en fonction du risque et des moyen de prévention
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	vu zones à risques identifiées en cohérence avec la procédure le suivi du flux des GPI sur le terrain a permis de constater l'adéquation de la procédure

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	pas d'emballage acheté pour le transport des GPI sauf utilisation des sacs de production comme DIB pouvant contenir des GPI Existence d'une instruction site IT VIL PRO 29: les sacs d'origine entamés sont fermés au scotch, isolés et placés dans un contenant jaune étanche. Existence d'une instruction site IT VIL PRO 15 pour les déchets : Les déchets contenant des GPI sont placés dans un sac de production 'résistant' lui même placés dans les bennes jaunes, elles-mêmes basculés dans un compacteur.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Non Applicable	non concerné contenants des fabricants sacs utilisés uniquement pour les DIB (sacs de production)
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Non Applicable	non concerné
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Non Applicable	non concerné

CRITERE 3 : Epanchage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Fiche de situation d'urgence AS 230 : définit le scénario aux zones, les dispositifs à mettre en place les responsables par action; les étapes sont détaillées avec plan de localisation
1.3.2 Enregistrement d'évènement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	pas d'évènement majeur, ni significatif ayant fait l'objet d'un traitement type fiche évènement, analyse 8D

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Bassin de rétention en aval du filtre à sable Dans le planning de surveillance SE : rubrique 'rétention et sable' avec description des actions à faire, fréquence hebdomadaire.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Planning de surveillance SE Vu résultat surveillance semaine 37. Ex. de critères : bacs non percés, sables non colmatés, bassin propre (présence de GPI...)
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Le bassin de rétention date de l'installation d'un procédé de refroidissement des presses remplacé depuis de nombreuses années à un système de refroidissement d'eau en circuit fermé. Le bassin en aval du filtre à sable est propre. Les sables filtrant n'ont pas été changés depuis longtemps. Ils sont utilisés pour la filtration des eaux pluviales. (voir surveillance pour lenettoyage)

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	CLI0306010 procédure Liste des équipements de prévention documentés par zone dans le support audit LPA CLI312 annexe 8
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	La méthode de surveillance est documenté dans le Planning de surveillance SE Ex. filtre texte vérifié tous les semestres (colmatage, et amas de déchets) réalisé en semaines 26 et 31
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	La méthode de surveillance est documenté dans le Planning de surveillance SE Ex. filtre texte vérifié tous les semestres (colmatage, et amas de déchets) réalisé en semaines 26 et 31

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Personnel : - nouveaux arrivants intégration HSE avec le thème GPI - support IT VIL 121 annexe 2 - permanent : sensibilisé par les audits LPA et les audits GPI (2 par an) et les audits SE (1 par mois), tous les trois ans une sensibilisation centrée sur les GPI est réalisée (vu support) Tiers : - visiteurs : livret d'accueil avec prise en compte du sujet GPI - Plan de prévention
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	vu sensibilisation GPI du 24/07/25 lors de la réunion trimestrielle avec émargement
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	vu plan de prévention du 10/09/25 sté CAMSO pour le changement de bandage de roue de chariot (risque GPI identifié et information GPI dans les consignes environnementales et énergie)
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	L'affichage des consignes sur le terrain est conforme au plan présenté (cartographie du site) et à la procédure de situations d'urgence L'interview d'un personnel intérimaire et cariste a permis de constater la connaissance en cas d'épanchement

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	procédure CLI0301002 pour le planification des audits LPA, GPI et SE
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	vu planification des audits 2025 : ex. audit GPI du 27 juin 2025
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu enregistrement check-list audit GPI du 27 juin 2025 : 13 critères d'ordre générique, 27 critères opérationnels abordant tous les aspects ci-dessus par zone

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Les dispositifs en place permettent de prévenir la dispersion : filtre dans les regards d'eaux pluviales, dispositifs aux endroits à risques, sacs noués placés dans les conteneurs et bassins filtre à sable et rétention avant rejet dans le milieu naturel Le Toison.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Le certificat est présent sur le site AKWEL
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	non utilisé

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le programme de conformité du site par rapport au décret est appliqué. Les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité. Les audits internes sont très efficaces.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Inès Jacquemet, resp. QSE
Julien Tessier, resp. groupe technique

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Inès Jacquemet, resp. QSE
Serge Bitsch, maintenance et méthode
Julien Tessier, resp. groupe technique

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
					



Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**AKWEL - Site de Villieu
CHEMIN DE LA POLETTE
01800 - VILLIEU - France**

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 16/09/2028
Date originale : **17/09/2025**

Attestation n°: 223-2025-000071-FR

Date : **17/09/2025**

Affaire n°: 25492145

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



